



Le 22/09/2015

L'approche de l'État sur la Durance

CAR du 24 septembre 2015

1. Le contexte

Compte tenu des multiples enjeux sur le bassin de la Durance, et suite aux difficultés que les services de l'État ont fait remonter à plusieurs reprises dans leurs relations avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance (SMAVD), le précédent Préfet de région a souhaité que la DREAL engage une réflexion de type « Plan Durance ».

Dans ce cadre, la DREAL a constitué une équipe-projet avec l'ensemble des services concernés (DDT, DRAAF, DREAL RA, SGAR), afin de dresser un diagnostic de l'organisation actuelle des services de l'État, des missions exercées et des moyens consacrés, puis d'élaborer plusieurs scénarii d'amélioration de l'organisation des services de l'État¹.

Le CODER (comité des directeurs) du 20 mai 2015 a opté pour le scénario d'organisation n°2, consistant en la création d'une mission Durance au niveau régional ainsi que des mutualisations des compétences police de l'eau, de la pêche, de la nature et des risques au niveau inter-départemental.

En parallèle, la MIGT, en la personne de l'inspecteur général Gilles Pipien, a conduit à la demande du Préfet de région et en appui de la DREAL, une expertise sur l'organisation de l'Etat sur la Durance et sur les grandes orientations à développer sur ce territoire, dont les conclusions ont été rendues le 9 juillet 2015². Les recommandations du rapport confirment la réorganisation déjà enclenchée et jettent les premières bases d'un plan de travail sur 3 ans pour s'atteler aux multiples chantiers à venir sur la Durance.

Enfin, un chef de projet Durance, placé auprès de la direction de la DREAL, a été recruté sur la réserve préfectorale à compter du 1er septembre 2015, pour une durée de trois ans.

Ces actions préfigurent un positionnement fort du Préfet de région sur la politique de l'eau en région et en particulier sur le territoire à enjeux de la Durance (2).

Il est proposé, d'une part de valider le principe d'un plan de travail triennal et ses axes principaux (3), d'autre part de signer une lettre de mission pour le chef de projet Durance (4).

2. Un positionnement fort du Préfet de région sur la politique de l'eau en Durance

Sur les thèmes où les enjeux de la Durance ont une portée régionale prééminente, il est proposé au Préfet de région de prendre la main, soit par délégation du Préfet coordonnateur de bassin, soit en tant que coordonnateur désigné par arrêté inter-préfectoral départemental. Il s'agit de rechercher la cohérence et l'efficacité de l'action de l'Etat là où des marges de progrès existent.

Ce niveau d'intervention est également rendu opportun par la nécessité de faire émerger un élu régional en capacité de porter la politique locale de l'eau, notamment en présidant la CLE. Il s'agit enfin que l'Etat soit dans l'initiative, sur un thème où la Région montre des signes de

1 Cf. Annexe 2 – Rapport sur l'organisation des services de l'Etat en Région PACA sur les enjeux liés à la Durance (DREAL PACA – Avril 2015)

2 Cf. Annexe 3 – Expertise de l'organisation de l'Etat sur la Durance – Appui au Préfet de la région PACA (MIGT – juillet 2015)

faiblesse, alors même qu'elle a récemment investi ce sujet et que son soutien financier reste précieux.

3. Un plan de travail de 3 ans sur la Durance

A moyen terme, l'adoption d'un SAGE³ Durance apparaît nécessaire pour répartir de manière équitable et transparente la ressource et mieux gérer les milieux aquatiques. Ce SAGE intégrera également une approche croisée sur les risques (en lien avec la SLGRI en cours d'élaboration) et sur les multiples usages de la Durance.

Toutefois, ce chantier nécessitant encore la construction d'une véritable gouvernance sur la Durance, la collecte de données et la conduite de plusieurs études préalables, il ne pourra raisonnablement aboutir avant 2019. Aussi, face aux multiples chantiers à mener à court terme, l'adoption d'un plan triennal apparaît nécessaire.

Ainsi que suggéré par le rapport de la MIGT, ce plan de travail pourrait comporter :

- la mise en place de la commission locale de l'eau/CLE, anticipant la rédaction du SAGE. Cette CLE sera dans l'immédiat le lieu de concertation de la SLGRI, de la gestion de la ressource, et devra également valoir CLIS de la chaîne hydroélectrique Durance-Verdon. Elle remplira ensuite sa mission classique dans l'élaboration du SAGE, puis la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions associé.
- la préparation du SAGE (périmètre, orientations et objectifs, études préalables)
- la concertation pour la mise au point de la stratégie locale de gestion du risque inondation/SLGRI puis la mise au point d'un Plan d'Actions pour la Protection des Inondations (PAPI)
- l'accompagnement du SMAVD pour exercer l'ensemble de la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) voire la responsabilisation pleine et entière du SMAVD comme EPTB sur l'ensemble du sous bassin versant de la Durance
- la sécurisation de la ressource en eau agricole avec la mise au point d'un plan cadre régional
- la mise en cohérence des PPI et plans d'alerte pour l'ouvrage de Serre-Ponçon et en aval, et élaborer un document unique de gestion de crise en cas de rupture ou menace de rupture
- la délimitation du DPF de la Durance et du Buëch, en vue de nouveaux transferts de gestion

Il est proposé de valider le principe de ce plan de travail triennal, dont les objectifs et le calendrier seront largement précisés par une feuille de route et un plan d'actions en vue d'une validation en CAR de décembre 2015.

4. Une lettre de mission Durance

Placé auprès de la direction de la DREAL, le chef de projet Durance a toute légitimité pour faire la synthèse des enjeux portés par les services de l'Etat. Afin de devenir un interlocuteur Etat privilégié et reconnu des partenaires techniques principaux de ce territoire que sont EDF et le SMAVD notamment, une lettre mission⁴ du Préfet de région est utile pour asseoir sa légitimité, y compris auprès des autres services de l'Etat (DRAAF, DDT/M) et des établissements publics de l'Etat (AE RMC, ONEMA).

3 Cf. Annexe 11 - Les SAGE

4 Cf. Annexe 10 – Projet de lettre de mission Durance

Le préfet de Région, accompagné du SGAR, des DREAL et DRAAF, a rencontré le SMAVD, EDF et l'agence de l'eau le 18/09 pour enclencher une nouvelle dynamique de travail à 4. Il a fait part de sa volonté de porter ce sujet au niveau régional, et d'avancer de manière concertée, en commençant par la construction partagée d'une feuille de route sur 3 ans. Le Préfet de région participera au comité de pilotage plénier de la Durance qui sera convoqué début novembre, dont le sujet principal sera la stratégie locale de gestion du risque inondation."